

R A N C ↗ P E R

Commande publique durable en Normandie

L'EDITO DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et à tous.

L'année 2026 s'ouvre avec de nouveaux défis et autant d'opportunités pour la commande publique. Plus que jamais, les acteurs du secteur — acheteurs, élus, équipes dirigeantes, entreprises et partenaires — sont appelés à conjuguer efficacité, transparence et innovation.

Dans un contexte d'évolution réglementaire, d'échéances électorales, de transition écologique accélérée et de bouleversements géopolitiques inédits, la commande publique continue à être un levier stratégique au service des territoires et structures publiques. Digitalisation des procédures, performance environnementale, inclusion sociale, liens au territoire, modèles économiques plus souverains : ces dynamiques ne sont plus des options, mais des exigences partagées.



Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la confiance, du dialogue et de la responsabilité collective. Ensemble, continuons à faire de la commande publique un moteur de l'exemplarité et de l'adaptation de nos services publics au chaos ambiant.

L'ensemble de la gouvernance du réseau RAN COPER se joint à moi pour vous souhaiter une riche année à venir.

**Pierre-Antoine Sprimont,
Président de l'association RAN COPER**

BRÈVES DU RÉSEAU

Rappel - Appel à cotisations 2026 et renforcement des services en Normandie

En 2026, le réseau RAN COPER restera plus que jamais mobilisés à vos côtés afin de maintenir les coopérations qui faciliteront les mises en conformité avec les obligations réglementaires et juridiques en cours de déploiement et à venir en 2026 (dispositions de la Loi Climat prévue pour l'été 2026).



En plus des services habituels (à retrouver sur <https://ran-coper.fr/>), nous prévoyons de déployer en 2026 de nouveaux services :

- Une nouvelle opération collective technique dédiée à la problématique des « Déchets inertes » des chantiers du BTP
- L'animation d'un parcours réservé aux adhérents dédié aux dispositions de l'Article 58 de la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (animations d'ateliers inter-structures et d'un cycle de webinaires).
- L'animation de la "fresque des achats durables" sur vos territoires
- L'animation de modules "élu-e-s" et équipes de Direction à la suite des élections municipales à venir

Afin d'accéder à l'ensemble de ces services, voici les liens utiles à connaître et à relayer à vos collaborateurs concernés pour passer à l'action et accéder aux **éléments utiles pour faciliter l'adhésion de votre structure** (plaquette de présentation du réseau et ses services, délibération type, bulletin d'adhésion 2026) : <https://ran-coper.fr/adhesion/>

Pour toute information, écrivez-nous ! > contact@ran-coper.fr

Lancement du programme de formations 2026 !

Pour vous préparer au mieux à l'entrée en vigueur des obligations relatives à la Loi « Climat et Résilience » (systématisation des dispositions environnementales et sociales dans vos consultations), nous vous invitons à la prochaine session de formation initiale aux achats publics responsables organisée par le RAN COPER, intitulée « Formation aux achats publics responsables - Des achats au service d'une performance globale ! ».



Cette session se tiendra à Rouen les 17 et 18 mars 2026 (Halle aux toiles)

Inscriptions à la session (1 formulaire par agent) >>
Attention ! Le nombre de places est limité à 15 personnes !

Lien complet : <https://shout.com/s/q5QoJhEO/i/0/q/0>

Des interventions au plus près de vous !

Développée avec le soutien du CGDD en 2024 dans le cadre de l'inter-réseaux « Commande Publique Durable », la Fresque des Achats Publics Durables est un nouvel outil de sensibilisation ludique et collaboratif qui permet d'appréhender les enjeux méthodologiques et d'identifier les ressources en matière d'achats publics responsables.



Assurant cette animation en Normandie, le réseau RAN COPER a déjà assuré 4 sessions sur la région. Dernière étape en date, le 8 janvier dernier dans les locaux de Manche Numérique à Saint-Lô.

De nouvelles sessions sont en cours de programmation !

Pour accueillir la fresque dans vos locaux et obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à solliciter l'équipe d'animation du réseau > contact@ran-coper.fr

AGENDA RAN COPER

1 - Prochaine session de formation du réseau

17 et 18 mars 2026 à Rouen, 1ère session de formation « *Réaliser des achats publics éco et socio-responsables performants dans un contexte juridique en évolution* ».



Nombre de places limité !

Inscription et infos pratiques
>> <https://shout.com/s/q5QoJhEO/i/0/q/0>



2 - Webinaire technique « Numérique responsable »

Organisé par Manche Numérique » un cycle de webinaires « pour tout comprendre » en 45 minutes à destination des agents et élu-e-s des collectivités normandes.

2 mars 2026 - Le réseau RAN COPER sera aux côtés de l'équipe de Manche Numérique pour animer le webinaire dédié au numérique responsable

Inscription au webinaire « numérique responsable » du 2 mars 2026
>> <https://manchenumerique.fr/services-aux-collectivites/les-webinaires/>

Mais aussi... De nombreux sujets à découvrir : numérique responsable, bons réflexes numériques, cybersécurité, IA... **Réservez les dates et découvrez le cycle** >> <https://manchenumerique.fr/services-aux-collectivites/les-webinaires/>

3 - Webinaire « Rendez-vous flash » Club réemploi Bâtiment Normandie

12 février 2026 – Le réseau RAN COPER interviendra dans le cadre des rendez-vous « flash » de 30 minutes organisés par le Club Réemploi Bâtiment Normandie.

En format express, le RAN COPER rappellera les obligations des collectivités en matière d'économie circulaire ainsi que les principaux leviers d'action.

Ouverture des inscriptions très prochaines par ici
>> <https://crbnormandie.fr/>



ACTUS JURIDIQUES



Publication de 2 Décrets de simplification de la commande publique

Le 30 décembre 2025, deux décrets visant à faciliter l'accès des entreprises (TPE/PME notamment) aux marchés publics ont été publiés !

1 – Décret N°2025-1383 (entrée en vigueur des dispositions au 1er janvier 2026)

- Abaissement du seuil de CA : le chiffre d'affaires minimal exigible passe de 2 fois à 1,5 fois le montant du marché, facilitant l'accès des PME aux marchés publics
- [Accès aux autres dispositions du Décret >>](#)

2 - Décret N°2025-1386 dédié au relèvement des seuils (entrée en vigueur des dispositions au 1er avril 2026)

- L'article R.2122-8 distingue désormais de façon pérenne les marchés de fournitures ou services (40 000 euros HT) des marchés de travaux (100 000 euros HT) pour les procédures sans publicité ni mise en concurrence
- Relèvement du seuil général ! Le seuil général de 40 000 euros est relevé à 60 000 euros HT pour vos procédures sans publicité ni mise en concurrence, simplifiant ainsi les démarches pour les marchés de montant intermédiaires
- Modification de l'article R. 2132-2 : alignement du seuil de 40 000 euros à 60 000 euros HT pour harmoniser les règles de passation des marchés publics
- [Accès à l'intégralité du Décret >>](#)

INTERVIEW / RETOUR D'EXPERIENCE

Eco-construction et maîtrise d'ouvrage publique normande... Une nouvelle expérience partagée par L'ARPE (Association Régionale de Promotion de l'Ecoconstruction en Normandie)

Récemment inaugurée, la Maison d'Assistance Maternelle du Val-de-la-Haye (76) est le fruit d'une très belle collaboration entre un maître d'ouvrage public convaincu par l'intérêt des achats publics responsables, des entreprises locales porteuses d'innovations et de bureaux d'études engagés.



De nombreuses solutions aux bilans environnementaux et sanitaires exemplaires ont été intégrées à cet établissement recevant un public particulièrement sensible.

Parmi les diverses techniques mises en œuvre, citons par exemple :

- Charpente et murs à ossature bois
- Isolation des murs en béton de chaux-chanvre projeté et fibre de bois ITE
- Isolation de la toiture en laine de bois
- Enduits chaux (intérieur/extérieur)

- Revêtement sol en linoléum naturel
- Couverture en ardoise naturelle

L'ARPE vient de publier deux versions (synthétique et détaillée) de la fiche retour d'expérience de ce projet vous présentant entre autres l'écosystème d'acteurs impliqués, la chronologie du projet, le point réglementaire, les techniques mobilisées...

[Accéder aux fiches retour d'expérience et à toutes les ressources utiles >>](#)

ZOOM

**Intégration des enjeux liés à la nature et à la biodiversité (y compris en milieu urbain) dans vos projets de travaux et d'aménagement...
Une boîte à outils à destination donneurs d'ordres publics !**

L'Union nationale des entreprises du paysage vient de publier un guide et des ressources dédiés à la commande publique en génie écologique.

Il s'agit d'outils destinés aux donneurs d'ordres, dédiés au génie écologique qui vise à améliorer la résilience des écosystèmes et à intégrer la biodiversité au cœur de projets variés : projets de végétalisation, de gestion de milieux, de réaménagement de berges, d'installation d'abris ou de passages à faune, de gestion des eaux de pluie, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de restauration de milieux humides, etc.



Le guide méthodologique dédié à la commande publique détaille les grandes étapes de la passation des consultations et les informations devant figurer dans le CCTP de génie écologique (tri dans les labels et référentiels, propositions d'éléments de clauses/critères prérédigés...).

Il propose un tour d'horizon des étapes clefs, notamment la définition des objectifs, la prise en compte de la temporalité pour l'approvisionnement et le choix des végétaux, la coordination biodiversité pour la mise en œuvre de mesures limitant les nuisances aux milieux, les suivis qui conditionnent l'atteinte des objectifs.

En complément de ce guide sont également publiés, un flyer de présentation de ces productions afin de les faire connaître, une check-list opérationnelle des éléments à considérer pour une commande publique en génie écologique réussie...

[Accès aux ressources >>](#)

ET AILLEURS

Dans le cadre du déploiement de la Feuille de Route Économie Circulaire (FREC) des Travaux Publics en Ile-de-France, la Fédération Régionale des Travaux Publics Ile-de-France (FRTP), soutenue par l'ADEME Ile-de-France, la Région Ile-de-France et le Cerema Ile-de-France a produit un "Clausier Économie Circulaire" à destination de la maîtrise d'ouvrage.

Ce clausier vise à faciliter l'intégration de l'économie circulaire dans les marchés de Travaux en vous proposant :

- les définitions importantes associées au sujet ;
- un rappel des obligations légales et réglementaires liées à l'économie circulaire sur les chantiers ;
- Un décryptage du « CCAG Travaux 2021 » (qui contient des clauses en faveur d'une meilleure gestion des déchets et de l'usage des matériaux réemployés / recyclés) ;
- Des propositions de clauses pour : ouvrir à des variantes environnementales, demander l'usage d'un éco-comparateur (de type SEVE-TP), assurer le tri et la caractérisation des matériaux sortants (notamment dans le cas d'un chantier de Travaux Publics concerné par la REP PMCB) et demander la réalisation d'un bilan des flux de matériaux (de type Outil de comptage des flux de matériaux).



CLAUSIER : Économie circulaire

La commande publique comme levier pour intégrer l'économie circulaire dans les chantiers de Travaux Publics

Ce clausier s'intègre à une boîte à outils plus globale comprenant notamment : une calculette pour mesurer les flux de matériaux réemployés entrants et sortants des chantiers, un lien vers l'éco-comparateur SEVE, un rappel des étapes clefs et documents associés relatifs à la gestion des déchets.

[Accédez au clausier et à l'ensemble de la boîte à outils à destination des acteurs de la filière des Travaux Publics par ici >>](#)

RESSOURCES UTILES

1 – Loi Climat et résilience, arrivées de nouveaux élus durant l'année... De nouvelles ressources pour partir du bon pied !

L' « Observatoire de l'éthique publique » détaille 11 propositions pour permettre d'adapter les collectivités territoriales à l'achat responsable, tout en rendant celui-ci plus accessible.

Des préconisations concrètes pour préparer vos structures à s'engager dans de telles démarches.



[Accès aux préconisations >>](#)

2 – L'annuaire des acteurs normands de l'anti-gaspillage alimentaire est en ligne !

Une publication du réseau Régal, votre réseau régional de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il s'agit de la version 2026 totalement actualisé afin de retrouver les acteurs en appui au plus près de chez vous !

[Accès à l'annuaire >>](#)



ANNUAIRE

des acteurs normands
de l'anti-gaspi alimentaire

2026

Réseau pour Éviter le Gasillage Alimentaire

3 – Intégration des enjeux de transition écologique dans les chantiers de travaux publics... Où en est-on ?

La Fédération nationale des travaux publics et Vecteur+ ont récemment publié un état des lieux de l'intégration des considérations environnementales dans les marchés publics à moins d'un an de la généralisation de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les clauses et critères d'attribution de vos consultations.

Une étude intitulée « Commande publique, levier de la transition écologique ? » qui fournit une analyse de la situation nationale sur la base d'observations menées entre 2022 et 2024.

[Accès à l'étude >>](#)

ÉTUDE

**COMMANDÉE PUBLIQUE,
LEVIER DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ?**

ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS.

Étude réalisée du 1er juillet 2023 au 30 novembre 2024.

Étude réalisée du 1er juillet 2023 au 30 novembre 2024.

www.ran-coper.fr
contact@ran-coper.fr



Soutenu par



[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)